

VEILLE PHYTOSANITAIRE POUR LE RESEAU DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

Edition août 2026 – Marianne SALVETAT (CDA11) et Lucien GILLET (CDAF), avec l'appui du service Affaires Publiques de Chambres d'agriculture France et du réseau des Chambres d'agriculture.

Plus d'éléments sur l'équipe Teams [R-NAT-Phytosanitaires](#)

Une note d'actualité estivale a été publiée le 19 août sur l'équipe Teams. Retrouvez les informations à jour sur **Séparation vente conseil, Chartes riverains, Certiphyto, Loi d'urgence** (dont articles loi Duplomb) et **Registre Numérique** dans la note [Actualités phytos de l'été - où en sommes-nous ?](#)

ACTUALITES REGLEMENTAIRES

PRODUITS ET MOLECULES - EUROPE

12/08 - L'exécutif européen interdit l'usage de plusieurs substances actives comme pesticides (d'après agrapresse). Dans un [règlement délégué paru le 12 août](#) au Journal officiel de l'Union européenne, la Commission classe comme produits chimiques dangereux, soumis à des restrictions, une quarantaine de substances utilisées jusque-là comme pesticides, biocides ou produits chimiques industriels. Cela fait suite, pour plusieurs, au retrait des demandes d'autorisation par les industriels, et entraîne leur interdiction de mise sur le marché dans l'UE. Une dizaine de ces substances étaient jusque-là utilisées comme pesticides. Sont ainsi notamment concernés : la *métribuzine*, la *carbendazime* ; le *dodémorphe*, la *fenpyrazamine*, la *métaflumizone*, le *pyridalyl*, le *tritosulfuron* ou encore le *chlorhydrate de polyhexaméthylène biguanide PHMB*. Le règlement est applicable à partir du 1^{er} octobre 2026.

18/08 - La Commission publie son étude d'impact préliminaire sur l'interdiction d'importation de certains résidus de pesticides. Selon une [étude publiée le 11 août](#) sur 18 pesticides bannis dans l'UE, une restriction des importations entraînerait une baisse des flux agricoles, une hausse de la production européenne et une augmentation des prix. Toutefois, l'ampleur de ces effets dépend fortement de la capacité d'adaptation des pays exportateurs : la baisse des importations varierait de 41 % (notamment orge, agrumes, café, maïs, soja, tourteaux) dans le scénario le plus strict à seulement 0,4 % en cas d'adaptation efficace. Les auteurs soulignent néanmoins que les impacts seront très variables selon les pays, les produits et les substances concernées.

24/08 – l'EFSA recommande d'abaisser la LMR de l'herbicide clopyralide. Dans un [avis paru le 19 août](#), l'Efsa suggère d'abaisser les LMR sur les pommes, poires, coings et néfliers, de 0,5 mg/kg à 0,01 mg/kg, à 0,05 mg/kg pour les cerises, de 0,5 mg/kg à 0,3 pour l'ail. Elle propose aussi de limiter les résidus pour plusieurs plantes aromatiques, dont le basilic et le cerfeuil, de 3 mg/kg à 2 mg/kg. Un examen plus approfondi reste nécessaire pour plusieurs produits, dont les fraises, mûres, framboises, myrtilles ou encore les oignons, précise l'agence.

26/08 – l'EFSA recommande l'augmentation des LMR pour 3 SA. Dans un [avis paru le 25 août](#), l'EFSA recommande de d'augmenter la limite maximale de résidus (LMR) de flupyradifurone pour plusieurs produits. Sont notamment concernées les amandes, noix et noisettes (de 0,02 à 0,15 mg/kg), les pistaches (de 0,02 à 0,2 mg/kg) et les fraises (de 0,4 à 0,6 mg/kg). Il en est de même pour le DFA, dont les LMR sont augmentées pour les amandes, noix et noisettes (de 0,04 à 0,15 mg/kg) et les pistaches (de 0,04 à 0,1 mg/kg). Dans un autre [avis](#), également daté du 25 août, les tolérances concernant les phosphonates de potassium dans plusieurs cultures sont aussi considérablement élargies. Celles-ci passent ainsi de 1,5 à 30 mg/kg pour les bananes ; de

20 à 60 mg/kg pour les ananas et de 40 à 90 mg/kg pour les radis. Elle est aussi fixée à 90 mg/kg pour les haricots et les pois, et à 60 mg/kg pour les racines de betteraves sucrières.

PRODUITS ET MOLECULES – FRANCE

19/08 – Adoption de la Loi d’Urgence agricole et dérogation acétamipride et flupyradifurone. Avec l'adoption de la Loi d'Urgence par le Sénat et l'Assemblée, 2 substances actives pourront être autorisées par dérogations au cours des 3 prochaines années. Voici les précisions :

- Dérogations possibles d'utilisation pendant 1 an et renouvelable 2 fois.
- **Flupyradifurone** sur Betteraves sucrières (semences) ou Cerises ou Pommes
- **Acétamipride** sur Noisettes
- Avec comme conditions à la dérogation :
 - Il existe un plan de recherche d'alternatives
 - Il n'y a pas de solutions alternatives identifiées et efficaces
 - Des mesures de réduction de la dérive sont mises en place
 - Après avis de l'ANSES (santé et environnement) sous 2 mois, qui précisera les conditions de la dérogation

⚠ Il faudra évidemment attendre des décisions de l'ANSES, par produit, pour autoriser des produits à base de ces molécules. Aujourd'hui aucun produit à base de NNI n'est autorisé en France.

CONSEIL PHYTO

12/08 - Vente et Conseil phyto - décret de prévention du conflit d'intérêt pour le CSP ([publication Teams](#)). Suite à la loi Entraves/Duplomb de l'été 2025, la séparation de la vente et du conseil est tombée, mais prévoyait une prévention du conflit d'intérêt pour les organismes qui réalisent à la fois de la Vente ou du Stockage et le Conseil Stratégique. Le décret est paru ce 12 août 2026 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054683270>. Il n'y a normalement **aucune incidence sur les activités des** Chambres d'agriculture. Les impacts seront sur les activités des concurrents, coopératives et négoce. Les conseillers ne doivent notamment pas réaliser de vente ou être rémunérés sur la base des ventes de PPP.

ACTUALITES TECHNIQUES

DIVERS – FRANCE

04/08 - Pesticides/PFAS : la dépollution de l'eau coûterait jusqu'à 5,7 Md€ par an.

D'après un rapport de mission d'inspection interministérielle (Igas, IGEDD, CGAAER) publié le 30 juillet, dépolluer l'eau potable des micropolluants (pesticides, PFAS) représenterait un surcoût annuel de 1,3 à 5,7 milliards d'euros (Md€). Repéré par l'AFP, le rapport n'a fait l'objet d'aucune communication de la part du gouvernement, remarque l'agence de presse, quelques jours après l'adoption de la loi d'urgence agricole au Parlement le 21 juillet. Les inspecteurs soulignent que la présence dans l'eau de métabolites de pesticides et de PFAS « rend le respect des limites de qualité européennes de plus en plus difficile, en particulier dans certaines régions du Nord et de l'Est de la France ». Ils décrivent un service public de l'eau potable « fragilisé par un sous-investissement structurel et un modèle de financement insuffisamment couvert par le niveau du prix de l'eau, par l'application limitée du principe pollueur-payeur et par une solidarité territoriale restreinte ».

Pour y remédier, le rapport détaille quatre scénarios de dépollution.

- Le premier scénario table sur un surcoût de 1,3 Md€/an, permettant de « traiter les non-conformités actuelles ».
- Le deuxième, d'environ 2,2 Md€/an, inclut des normes plus sévères pour le TFA (un PFAS provenant de la dégradation de pesticides et de produits utilisés dans l'industrie).

- Le troisième, de 3,2 Md€/an, étend la dépollution au grand cycle de l'eau.
- Le quatrième (5,7 Md€/an) étend de surcroît la dépollution aux sols et aux autres milieux.

10/08 – La métropole de Rouen porte plainte contre BASF pour pollution aux PFAS

(d'après agrapresse). La métropole Rouen Normandie a déposé plainte contre BASF pour ses rejets « massifs » dans la Seine de polluants éternels (PFAS), en l'occurrence le TFA. La métropole porte plainte contre l'entreprise BASF Agri Production. S'appuyant sur des rapports de la Surfrider Foundation et de l'association Générations Futures, la plainte de la métropole avec constitution de partie civile accuse le site de déverser dans la Seine des rejets « massifs », présentant « des concentrations élevées en PFAS, TFA ». La direction du site BASF de Saint-Aubin-lès-Elbeuf, au sud de Rouen, se dit « fortement engagée à réduire ses émissions de TFA dans l'eau » et indique respecter « les limites fixées par la préfecture et la DREAL ». La direction assure aussi que « le site a réduit de plus de 90 % ses rejets », permettant le maintien d'une « activité industrielle importante ».

18/08 – 7 projets de territoire retenus dans le cadre d'un AAP Ecophyto 2030, ciblant les enjeux cumulés eau potable et biodiversité (d'après Actu-environnement).

- Le syndicat **Eaux de Vienne-Siveer** porte une expérimentation (Abeau) pour accompagner les changements de pratiques d'une dizaine d'agriculteurs volontaires, dans ce bassin céréalier.
- Dans le **Gers**, le projet **Aseme** vise à préserver le captage d'eau potable de la Fontaine Sainte, le site Natura 2000 Réseau hydrographique du Midou et du Ludon et des zones humides remarquables. Il portera sur la préservation des prairies liées à l'élevage extensif, des actions agro-foncières, des évolutions de pratiques agricoles, et des actions de gestion et de restauration des habitats naturels.
- En **Normandie**, le projet **Bocaages** cible six aires d'alimentation de captages et quatre sites Natura 2000 et visera à accompagner des changements de pratiques agricoles.
- Sur le bassin versant de la **Seine amont**, le projet **EADC** vise des pratiques à faibles intrants en s'appuyant sur des PSE, la structuration de filières locales et un suivi scientifique et technique des captages.
- Dans le **PNR Corbières-Fenouillèdes**, le projet **Prevoir** s'appuiera sur les espaces non productifs des vignobles : friches, haies, murets...
- **Eau du Grand Lyon** étudiera les espèces d'intérêt présentes sur le territoire pour la régulation biologique, et dans quelle mesure ces espèces peuvent contribuer à diminuer la pression des ravageurs et l'utilisation de produits phytosanitaires.
- Enfin, l'Eurométropole de **Strasbourg** mènera une étude stratégique sur les aires d'alimentation de captages colocalisées avec les sites Natura 2000 situés entre Strasbourg et Colmar.

28/08 – PFAS et pesticides dans l'eau, la prévention doit intégrer la facture de la décontamination (d'après Actu-environnement). Le Gouvernement prépare un plan interministériel pour financer la dépollution de l'eau potable, notamment face aux pollutions par les PFAS, pesticides et nitrates. Les inspections (Igedd, Igas, IGF et CGAAER) convergent sur un point clé : **la prévention doit être prioritaire par rapport aux traitements curatifs**, plus coûteux et parfois techniquement limités. Aujourd'hui, les collectivités sont davantage incitées à réagir aux dépassements des normes qu'à prévenir les pollutions en amont. Les rapports soulignent que la majorité des non-conformités actuelles proviennent de pollutions historiques, souvent liées à des substances déjà interdites. Ils proposent de renforcer la protection des captages, la surveillance et les actions préventives territoriales. Le principe « **pollueur-payeur** » est mis en avant avec un élargissement des contributions des industriels émetteurs de PFAS. Les agences de l'eau pourraient voir leurs recettes augmenter pour financer les investissements nécessaires. Les besoins de financement sont estimés entre **1,9 Md€ et plus de 11 Md€ par an** selon les scénarios. Une hausse du prix de l'eau et un recours accru à l'endettement des collectivités semblent jugés inévitables. Enfin, l'État est appelé à renforcer le pilotage et les mesures réglementaires pour agir plus efficacement à la source des pollutions.

ACTUALITES RESEAU DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

Mise à jour du Guide phyto pendant l'été - (voir publication [Teams ici](#)) sollicitation par les animateurs nationaux pour faire remonter les remarques et retours sur les différents contenus. Publication prévue à la rentrée.

L'enquête pour réaliser le rapport annuel phytosanitaire 2025 a été envoyée début juin aux directeurs et référents régionaux. Un remplissage à l'échelle de la région permettra de produire des rapports régionaux et un rapport national sur les actions des Chambres d'agriculture pour la réduction des usages et impacts des produits phytosanitaires en 2025. Rapprochez-vous de vos animateurs Ecophyto régionaux. *Retours attendus pour septembre.*

Proposition d'organiser des **temps d'échanges thématiques réglementaires**. Voir la publication Teams dédiée ici : [Organisation de temps d'échanges réglementaires thématiques phyto - vos envies ?](#)

17/07 - L'appel à projets du Grand Défi est lancé !

Ci-après, vous trouverez le [lien vers la page Bpifrance de l'AAP \(cahier des charges et dossier de candidature\)](#) : [Appel à projets : Grand Défi Biocontrôle et Biostimulation pour l'Agroécologie « Accélérer le déplo...](#)

Une page dédiée à l'AAP sur le site de l'ABBA sera publiée dans la semaine prochaine, avec l'ensemble des modalités du cahier des charges pour vous accompagner au mieux dans vos démarches.

Pour toute question relative au contenu du cahier des charges de l'AAP, au Grand Défi Biocontrôle et Biostimulation pour l'Agroécologie ou dépassant le cadre de cet appel à projets, vous pouvez contacter cette adresse mail : aap@bcbs-asso.fr

Les renseignements concernant le processus (constitution du dossier, démarches en ligne, précisions cahier des charges) pourront être obtenus auprès de Bpifrance par courriel en mentionnant en objet du message " Accélérer le déploiement du biocontrôle et de la biostimulation " à l'adresse suivante : aap-france2030@bpifrance.fr

24/07 - Journée Plateforme ESV à Paris le 1er octobre 2026 - Inscription et programme

Journée sera consacrée aux activités et aux travaux de la Plateforme ESV et réunira la communauté des experts et des acteurs impliqués dans l'**épidémiosurveillance en santé végétale** autour de présentations, de retours d'expérience et de temps d'échanges.

> lien d'inscription (avant le 10/09) <https://sondages.inrae.fr/index.php/585743?lang=fr>

Lancement de l'appel à projet DEPHY FERME en octobre 2026

> pensez à vous abonner à la newsletter DEPHY <https://img.hosting-min-int.tech/form?p=z2fScqqQ>

> les vidéos replay : [Réseau DEPHY Ecophyto - YouTube](#)

Les événements EcophytoPIC à venir sont à retrouver sur la page dédiée :

https://ecophytopic.fr/prochains-evenements?utm_source=brevo&utm_medium=email&utm_campaign=Lettre%20PIC%20112%20Filires